



Plus d'informations
sur le programme
Nature – Paysage –
Armée (NPA)

Image de couverture :
La Narcisse à fleurs
rayonnantes aime les prairies
maigres ensolleillées.
(David Külling)

photos :
Daniela Heldner : 4
David Külling , CCOM Nature DDPS : 1–3, 5

• **Espèces problématiques** : surveillance et lutte contre les espèces exotiques envahissantes qui concurrencent les espèces indigènes et constituent souvent une menace directe pour celles-ci.

Tas d'épierre et de branches : ils augmentent l'offre en structures pour la petite faune, dont le lézard des murailles.

La lisière forestière : elle est entretenue extensivement ce qui permet à la petite faune de se cacher.

Arbres isolés indigènes : leur plantation et conservation contribuent à structurer le paysage et à offrir des habitats pour certaines espèces d'oiseaux et d'insectes.

Haies champêtres : l'entretien et la plantation ont entraîné une augmentation du nombre d'espèces d'oiseaux comme le Bruant jaune (4), la Pie-grièche écorcheur (5) et de leurs habitats.

Prairies et pâturages : l'extensification des pratiques agricoles en partenariat avec les exploitants des parcelles militaires (réduction de la charge en bétail, adaptation du régime de fauche, etc.), profite aux fleurs comme la Sauge des prés (1), aux insectes comme le Citron (2) et à ceux qui s'en nourrissent, comme le Tarier pâtre (3).

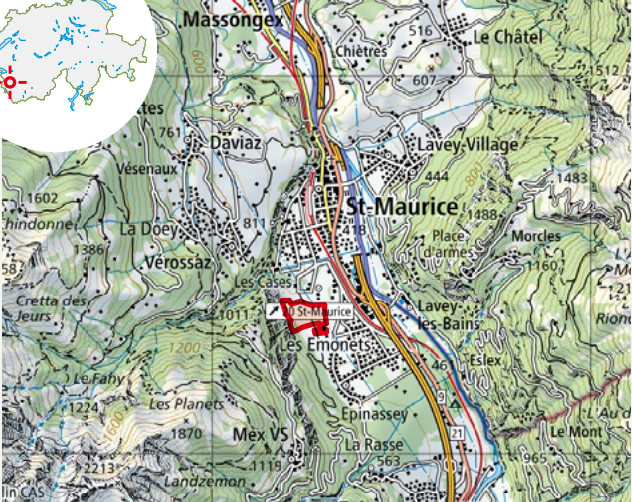
• **Certificat parc naturel** : la place de tir a été certifiée par la Fondation Nature et Economie en 2007.

DPS met en œuvre différentes mesures sur la zone d'entraînement militaire de Vérollez :

Avec le programme Nature – Paysage – Armée (NPA), le

DDPS met en œuvre différentes mesures sur la zone d'entraînement militaire de Vérollez :

DDPS met en œuvre différentes mesures sur la zone d'entraînement militaire de Vérollez :



Terrains militaires – Oasis au milieu d'un paysage fortement exploité

Depuis 2001, le programme Nature – Paysage – Armée est mis en œuvre sur plus de 150 emplacements militaires. Le DDPS recueille les données sur les espèces et les habitats présents et les promeut dans la mesure de ce qui est possible sur ses propres emplacements. Sur chaque emplacement, les utilisations militaires, agricoles et récréatives sont conciliées avec les valeurs naturelles. Le maintien et l'entretien des habitats dignes de protection sont ainsi règlementés. Un suivi est réalisé afin de garantir la réussite du programme.

Cet engagement du DDPS en vaut la peine ! La comparaison entre le Monitoring de la biodiversité suisse et celui du DDPS le prouve. Les milieux naturels dignes de protection cartographiés sur les places d'armes, de tir et d'aviation y sont plus abondants que dans le reste du pays. L'une des conséquences est que les espèces d'oiseaux et de plantes observées sont plus fréquemment sur la Liste rouge des espèces menacées que la moyenne nationale. En outre, la grande majorité des espèces d'oiseaux typiques des zones agricoles sont plus courantes sur les sites militaires que dans les zones rurales voisines.

Contact

Cdmt office coordination 1, Case postale 208, CH-1110 Morges 1
+41 58 469 62 20, info.tdivi@vtg.admin.ch

Place de tir de Vérollez



NATURE,
PAYSAGE
ET ARMÉE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

